



Synthèse du document du congrès
15° Congrès CGIL
Rimini 2006

PREAMBULE

*Un Nouveau projet pour notre pays.
Travail, savoir, droits, liberté.*

1 Quand s'est tenu le XIV^{ème} congrès de la Cgil, la situation de notre pays (économie, travail, emploi) s'inscrivait dans un cadre hérissé de difficultés et d'embûches, mais également riche en opportunités à saisir. Quatre années se sont écoulées et une crise profonde perdure : l'Italie est aujourd'hui un pays plus désorganisé, plus divisé, plus fragilisé : le grand malade de l'Europe.

Le XV^{ème} congrès de la Cgil entend se mesurer avant tout avec la gravité et la profondeur de la crise de notre pays pour mettre au point une proposition et un projet en vue de sa reconstruction, de sa renaissance civile et morale, à partir de la centralité de la valeur du travail comme alternative à la centralité du marché.

La mondialisation et le rôle de l'Europe

2 Une proposition de cette envergure s'essoufflerait vite si ne devait prévaloir, au niveau européen et mondial, le concept d'un développement qui assume la qualité comme image et le respect des droits de la personne humaine, du travail et la durabilité environnementale comme frontières infranchissables.

Les nouvelles interdépendances et les nouvelles différences risquent de se transformer en conflits exaspérés entre pays, entre continents, entre travailleuses et travailleurs, voire en un bouillon de culture du terrorisme et de la guerre, si elles ne sont pas réagencées sur la base de la reconnaissance réciproque et si l'on ne proclame pas l'échec de la culture politique libérale véhiculée par les options de la Banque mondiale, du Fmi, de l'Omc et des multinationales.

Les clauses sociales et environnementales stipulées dans le cadre du commerce international ne suffisent pas à elles seules. Il faut projeter et construire un modèle autre de développement et de mondialisation.

3 La culture politique qui est à la base du « modèle social européen » stagne aujourd'hui également en Europe, sous les coups de bélier de la conjoncture. En revanche, l'Europe peut faire beaucoup sur tous les terrains décisifs pour l'avenir de la communauté internationale, à condition qu'elle sache poursuivre la construction de sa propre dimension politique et institutionnelle en valorisant pour ce faire les

caractéristiques de son propre modèle social. Dans un monde interdépendant, on défend les droits uniquement en les étendant.

Du Traité constitutionnel, la Cgil a exalté l'aspect le plus positif, à savoir l'inclusion de la Charte de Nice ; sans pour autant ignorer les contradictions et les limites du Traité : le silence sur le rejet de la guerre et de la citoyenneté de résidence pour les immigrés ; cette troisième partie qui risque de réfuter les déclarations de la Charte de Nice.

4 La Cgil a joué, et joue, un rôle de premier plan au sein du mouvement de la paix dans la mesure où elle subordonne son engagement au lien qui unit l'affirmation de la paix, le rejet de la guerre et les possibilités de défense, la promotion et l'extension des droits en matière de travail et d'environnement.

Le refus de la violence et du terrorisme est à la base de l'engagement du syndicat. Le terrorisme, en aucun cas justifiable, réussit aisément à s'implanter au sein de la misère, de la pauvreté et de la guerre. La coexistence et le dialogue entre cultures sont la véritable réponse à l'insécurité et au choc de civilisations.

Un pays toujours plus en crise

5 On ne saurait attribuer toutes les causes de tous les problèmes du pays aux politiques du gouvernement de centre-droit. Mais si l'on examine de près les politiques conduites par le gouvernement, on constate que les responsabilités en jeu et les erreurs commises conduisent forcément à identifier la gravité de cette crise avec l'échec des politiques du gouvernement Berlusconi : de la politique économique, opposée à celle qui aurait dû s'imposer, à la non-intervention contre la spéculation sur les prix après l'entrée dans l'euro ; de l'action de déstabilisation du marché du travail, avec l'intervention sur l'article 18 et la loi 30, à la Bossi-Fini qui refuse aux migrants des droits fondamentaux de citoyenneté jusqu'aux lois scolaires du ministre Moratti.

Ces choix devaient être définis par la suite dans la tentative de réfuter la reconnaissance du rôle du syndicat et des représentations sociales, et d'abandonner une culture des règles, d'ignorer le respect du rôle d'institutions indépendantes et de collectivités locales. Jusqu'au projet de contre-réforme constitutionnelle.

6 A ces erreurs concourait directement la direction de Confindustria, mais plus généralement le système des entreprises qui a imprudemment appuyé le gouvernement dans la recherche de l'affrontement social. La nouvelle direction de Confindustria a tenté de sortir de ce climat grâce à la conclusion d'accords importants avec Cgil, Cisl, Uil et ce, dans tout le pays, même au niveau territorial.

Les dernières vicissitudes du capitalisme italien sont la confirmation d'une double pathologie : la tendance à s'orienter vers des monopoles protégés, l'utilisation du levier de l'endettement pour favoriser des

escalades dans des milieux d'affaires toujours plus restreints, mais à un taux élevé de rentabilité.

La Cgil lance à Confindustria un défi : valorisation de la ressource travail, investissements dans les connaissances, soutien à l'offre, entre autres moyennant des politiques ciblées et sélectives, comme axes d'une stratégie alternative au choix d'une compétitivité fondée sur la réduction des coûts et des droits.

Le rôle de la Cgil

7 Le XV^{ème} congrès reconnaît la capacité extraordinaire dont ont fait preuve la Cgil, ses membres inscrits, ses militants, ses cadres, de soutenir une grille d'analyses, de critiques, de propositions, de mobilisation et de lutte, capable de correspondre à la dynamique des processus réels, en permettant ainsi de laisser la porte ouverte au changement et à l'alternative aux politiques d'échec du centre-droit.

La première, parmi les autres, la Cgil, avec la grève de février 2003, a indiqué nettement au pays le risque du déclin industriel et avancé des propositions pour en éviter les conséquences.

Le 23 mars 2002 a vu la plus grande manifestation de la subjectivité politique du travail et de sa centralité sociale. Pour la Cgil, il est fondamental d'affirmer, même pour l'avenir, les deux grands thèmes de cette journée : défense des droits et lien entre ceux-ci et la liberté.

Après les âpres divisions qui ont précédé et suivi le Pacte pour l'Italie et l'accord séparé des métallurgistes, la Cgil a tenté, dans les limites du possible et de l'équité, la reprise d'une recherche et d'une initiative unitaire avec Cisl et Uil.

La Cgil s'est battue pour la défense et la qualification des politiques contractuelles, à partir de l'affirmation musclée de la valeur du contrat national de travail et de la souveraineté contractuelle du syndicat.

Une proposition et un projet de vaste envergure.

8 L'Italie est vraiment arrivée à un tournant : si l'on ne modifie pas les options, les valeurs et les priorités, le pays finira par s'éloigner de l'Europe et précipitera dans une crise sans solution : le XV^{ème} congrès de la Cgil dénonce le besoin d'un projet de vaste envergure, fait de valeurs, de choix, de contenus, d'objectifs et d'instruments, de détermination et de passion civile pour la reconstruction et la renaissance de l'Italie.

Un changement profond s'impose, fondé sur certains axes fondamentaux - priorité du travail et de sa qualité ; - objectifs d'une vie tendue vers le développement, fondée sur la connaissance, l'innovation, la formation, la durabilité, en déplaçant les investissements de la rente vers l'innovation et la recherche de produits ; - programmation démocratique et participative du développement dans le cadre d'un renforcement du bien-être social, entendu comme un facteur de développement et de redistribution, et d'une politique fiscale différente ; - relance de la priorité du

Mezzogiorno ; - rôle affirmé des sujets de la représentation sociale, et parmi ceux-ci du syndicat et de la Cgil.

9 Le premier objectif d'une politique de changement doit être la lutte contre la précarité du travail qui est aujourd'hui la plaie la plus insoutenable.

La Cgil estime qu'il est fondamental de conjuguer un processus extraordinaire et progressif de reconversion économique et de production avec une politique d'emploi solide et stable. L'intervention visant à prévenir les accidents du travail et l'engagement pris pour redéfinir de nouvelles propositions, pour mener les politiques d'accueil et d'insertion en faveur des migrants, fait partie intégrante de cette bataille.

10 Si l'on reconnaît l'impératif d'un véritable projet pour la reconstruction des bases de production, des infrastructures matérielles et immatérielles et des services du pays, un projet de si grande envergure réclame alors une disponibilité adéquate de ressources financières. Voilà pourquoi le XV^{ème} congrès de la Cgil indique au pays la nécessité d'un nouveau pacte fiscal, fondé sur des choix susceptibles d'assumer explicitement comme référence essentielle la croissance des revenus provenant du travail et des pensions, les politiques de soutien aux investissements, le transfert sélectif vers les entreprises.

La Cgil propose une intervention de fiscalisation contributive sur les salaires les plus faibles, la restitution du drainage fiscal, le rééquilibrage de la taxation entre rentes, patrimoines et revenus du travail.

La nature de ce pacte postule deux conditions. Qu'il n'y ait pas de logiques des deux temps, entre assainissement et redistribution, et que l'équité à retrouver soit le fruit d'un choix capable de redresser une politique qui a frappé les revenus provenant du travail et des pensions, plus que toute autre forme de taxation.

La lutte contre le travail au noir est un objectif fondamental et également la condition première pour tout pacte fiscal possible entre les raisons du travail, de l'entreprise et de la citoyenneté.

La responsabilité publique apparaît décisive pour permettre de faire un bond en avant sur de nombreux terrains : recherche, offre de formation, politique infra-structurelle, gestion du territoire, politiques d'attraction des investissements, développement durable.

Dans ce contexte, l'innovation et la réforme de la protection sociale, sa priorité croissante dans l'inclusion sociale représentent pour la Cgil un objectif décisif. Le bien-être est à la fois un levier de croissance, d'investissements et d'emploi.

Une Cgil autonome et démocratique

11 Seule une Cgil capable de se renouveler, aux convictions fortement enracinée dans le travail et dans ses transformations, capable de couvrir le territoire et d'en orienter le développement, de rester sur le terrain et d'offrir une image autonome et un dessein programmatique

de grande envergure, peut vraiment se proposer l'objectif ambitieux de construire, dans les faits, la centralité de la valeur du travail et des droits.

Tout ceci implique une Cgil forte de ses pluralismes internes et forte dans son rapport démocratique avec tous les travailleurs. Pour la Cgil, l'expression démocratique des travailleurs reste une pratique et un objectif incontournables. Il faut pouvoir recourir au vote démocratique pour entériner des plates-formes et des accords ; il faut construire également par la voie législative un cadre de règles aptes à mesurer la représentativité des forces sociales et assurer, après une expérimentation interne au syndicat, leur certitude aux parcours démocratiques.

12 Sur ce terrain, comme sur d'autres, d'ailleurs, la Cgil n'a pas réussi à trouver un accord unitaire total de la part de Cisl et Uil.

Le XV^{ème} congrès réitère que le pluralisme, interne aux diverses cultures et aux sensibilités du syndicalisme confédéral, représente une valeur qui doit être le point de départ de la recherche de synthèses et d'aboutissements unitaires pour réduire ainsi le domaine des dissentiments.

La Cgil, depuis l'acte de sa fondation, considère comme stratégique le choix de l'unité syndicale et elle propose aujourd'hui à la Cisl et à l'Uil de travailler conjointement à la Charte programmatique des valeurs du syndicat confédéral.

13 L'année de la tenue du XV^{ème} congrès de la Cgil, coïncidera avec le centième anniversaire de la naissance de la Confédération générale du travail. La Cgil le célébrera de la façon la plus solennelle possible. Cette commémoration du centenaire s'adresse avant tout aux jeunes et aux nouvelles générations, à tous ceux qui s'interrogent sur le modèle de société à construire. C'est là le noyau dur de la proposition politique du XV^{ème} congrès de la Cgil : le projet d'une nouvelle relance pour le pays a un sens et sera viable uniquement s'il s'adresse explicitement aux générations qui représentent le présent, mais surtout l'avenir du monde du travail et du pays.

THESE 1

Le défi du travail et la mondialisation : objectifs et propositions

L'enjeu principal qui interpelle le syndicat aujourd'hui, à l'époque de la mondialisation, est de trouver les modalités de reconstruire un réseau de droits sociaux et du travail sur le plan supranational. Refus de la guerre, de la violence et du terrorisme, promotion et extension des droits du travail et de l'environnement sont indissolublement liés : la paix est l'unique stratégie rationnelle de survie dans un monde global et interdépendant.

Il faut envisager une réforme, dans l'acceptation démocratique du terme, de l'Onu. Il faut mettre en place une nouvelle hiérarchie entre les institutions politiques (l'Onu et ses agences) et les institutions financières, elles aussi, sont à réformer (Fmi, Banque Mondiale et Omc) pour surmonter l'asymétrie entre le niveau politique et le niveau financier.

La demande d'extension des droits peut être perçue dans les pays en développement comme une mesure visant davantage à protéger les conditions de vie des pays riches que comme un choix destiné à mettre en œuvre le développement durable. D'où la nécessité pour nous d'assumer des responsabilités directes à l'égard de cet objectif par le biais de la négociation nationale, supranationale et au sein des multinationales.

Des politiques efficaces aux fins du développement de ces pays s'imposent, en commençant par l'effacement total de la dette et du dégagement de ressources pour leur soutien (Tobin Tax, 0,7% Pib), en détournant les affectations destinées aux dépenses militaires. Et il faut en même temps revendiquer l'application des clauses sociales et environnementales Oit dans les relations commerciales.

Le modèle social européen, en tant qu'alternative possible au développement global, a besoin pour exister qu'il existe l'Europe politique. Celle-ci, à son tour, pour exister a besoin d'une Constitution.

La Cgil a donné, à l'époque, une interprétation positive du Traité constitutionnel européen sans en dissimuler pour autant les limites et les contradictions (omission du rejet de la guerre, de la citoyenneté de résidence pour les migrants, incohérence de la 3^e partie avec la 1^e et la 2^e). Aujourd'hui, il existe deux risques qui s'alimentent réciproquement : l'écart entre réalité et rhétorique européenne génère la désaffection et le découragement ; ce découragement est exploitée pour éloigner toujours davantage la perspective sociale de l'Europe.

THESE 2

Le syndicat européen et mondial

Il faut redéfinir une proposition de toutes les forces progressistes, politiques et sociales, mais, au préalable, promouvoir une culture politique alternative à la philosophie qui sous-tend le modèle anglo-saxon de développement, mais tout aussi globale. La représentation sociale doit opter pour la dimension supranationale comme banc d'essai de son efficacité.

La Cgil a exprimé un jugement positif sur la naissance de la nouvelle centrale syndicale internationale, qui n'est pas une simple somme de Cisl internationale et Cmt, mais une nouvelle formation qui comprend également les syndicats aujourd'hui non affiliés à l'une ou à l'autre centrale. Pour la Cgil, refonder une nouvelle confédération syndicale mondiale signifie construire une organisation plus représentative, plus proche des travailleuses et des travailleurs, plus syndicale, plus pluraliste, plus inclusive et plus unitaire.

La confédération européenne des syndicats est aujourd'hui l'expression d'une initiative syndicale trop modeste par rapport aux besoins et à ses potentialités. Il faut donc construire une véritable autonomie en matière de stratégie et de négociation. Pour ce faire, il faut renforcer également la démocratie interne.

THESE 3

Défendre la Constitution. Compléter la transition politico-institutionnelle.

La Constitution née de la Résistance, ses principes unifiants, ses valeurs, la centralité qu'elle assigne au travail, autant d'acquis qui représentent un patrimoine que la Cgil défend et défendra : pour ce faire, elle descendra sur le terrain lors du référendum de confirmation des modifications constitutionnelles du centre-droit, dans le but de les abroger. Pour la Cgil, même les modifications que l'on juge utile d'apporter – sans préjudice de l'impossibilité d'intervenir sur les parties qui en définissent l'identité de valeur – ne peuvent être approuvées par la seule majorité parlementaire.

L'instrument référendaire doit être défendu sur la base d'un nouvel équilibre entre le nombre de signatures nécessaire pour le mettre en œuvre et le pourcentage de quorum requis.

Le processus politico-institutionnel ouvert par le bipolarisme doit être mené à terme. Il s'agit de préciser encore davantage le rôle des coalitions politiques en tant que groupes porteurs de stratégies programmatiques alternatives ; des forces politiques, en tant que sujets irremplaçables de la détermination démocratique de la politique ; des forces sociales en tant que noble expression de la représentation des intérêts et porteuses de valeurs autonomes. En un mot, il faut plus de politique, dans le domaine de la représentation des partis et dans le domaine social, sans craindre les superpositions, les débordements, les défaillances d'autonomie.

Les tâches et les fonctions du syndicat doivent être exécutées et développées dans la plénitude de son autonomie et dans un contexte de relations syndicales certain et exigible, défini et réglementé. C'est à cet objectif que tend depuis toujours la Cgil, désireuse d'une loi sur la représentation et la représentativité.

THESE 4

L'Italie et sa crise. Le projet de la Cgil

Il est indispensable de redéfinir un nouveau modèle de développement à la lumière d'une nouvelle politique économique et des revenus. Il faut mobiliser sur cet objectif : la reconstruction d'un cycle de recherche de base dans les secteurs stratégiques ; l'identification de grands projets nationaux, limités dans leur nombre mais de grande valeur stratégique ; le renforcement des acteurs économiques grâce à des interventions capables de soutenir la croissance des dimensions des entreprises et de rendre opérationnels les districts industriels dans le domaine de l'innovation ; le renouvellement des relations industrielles et le développement du modèle contractuel et salarial ; la centralité du thème de la démocratie économique ; l'amorce d'un changement radical dans le monde des services à l'entreprise ; les choix en matière d'infrastructures matérielles et immatérielles, à partir du Mezzogiorno, de système scolaire, de formation et de protection sociale.

Les finances publiques doivent faire de nouveau l'objet d'un contrôle : assainissement et développement s'alimentent réciproquement et simultanément ; aujourd'hui, les politiques des deux temps ne sont pas envisageables.

La pression fiscale ne doit pas être relâchée mais elle devra changer l'incidence des divers impôts, en en déplaçant le poids, du travail et des investissements aux rentes. La Cgil revendique l'augmentation de la taxation des rentes financières et immobilières, la taxation des grandes richesses et la restauration de l'impôt précédent sur les successions.

Il faut revoir la taxation sur les personnes, en remettant en œuvre l'effet de progressivité aujourd'hui limité aux revenus provenant du travail et des pensions ; il faut relancer le drainage fiscal ; il faut revoir le système des déductions pour résoudre le problème des démunis. La reprise d'une lutte crédible contre la fraude fiscale est décisive.

Les politiques publiques doivent conserver un poids décisif sur la réglementation du marché ainsi que dans le domaine économique, et ce par le biais de la politique de budget, la définition des critères normatifs, le contrôle des monopoles naturels.

Pour affronter enfin le thème du développement, il faut appliquer des mesures susceptibles d'affirmer la légalité du fonctionnement des administrations publiques et des entreprises.

Les privatisations des services relevant de l'industrie (énergie, transports, télécommunications, etc.) n'ont pas favorisé la naissance de nouveaux sujets économiques ni d'investisseurs institutionnels, en

concentrant dans certains cas les positions de rente et de pouvoir dans un petit nombre de mains. Les distorsions qui se sont ainsi produites doivent être résolues au mieux.

La promotion de l'intervention publique doit être ciblée vers la relance du système Italie et doit mobiliser les administrations publiques, surtout sur deux terrains : le système des biens communs et du bien-être social, et l'innovation et la recherche.

L'emploi public détient en lui-même quatre grandes opportunités : il garantit les droits fondamentaux des personnes, il génère le développement, il favorise l'implantation de production, il est la frontière et le gardien de la légalité.

Un système de formation de qualité, fondé sur le droit à l'étude, universellement garanti, susceptible d'offrir à tous l'égalité des chances dans l'accès à une école publique efficace est incontournable aux fins d'un développement différent. Il s'agit de choix d'excellence : l'école obligatoire immédiate à 16 ans et d'ici la fin de la législature, à 18 ans ; l'autonomie des écoles, des universités et des centres de recherche, un système d'éducation et de formation tout au long de la vie.

En Italie, on fait toujours moins de recherche. Il faut ramener à des données certaines les rapports entre dépenses consacrées à la recherche et Pib à la moyenne européenne, en augmentant pour ce faire les investissements dans la recherche universitaire et les organismes publics, en la stimulant au sein des entreprises, sans favoriser pour autant des groupements d'entreprises mineures.

Pour une nouvelle politique de développement durable, une localisation sur le territoire s'impose. Non pas des financements en pluie mais des politiques de soutien financier et organisationnel à des programmes de développement local intégré.

Limites aux dimensions des entreprises, spécialisation dans les activités traditionnelles, faible croissance au niveau des marchés internationaux, délocalisations des entreprises de secteurs manufacturiers mûrs, insuffisance du système des services, financiers et non financiers : autant de cibles pour une politique industrielle qui entend se fixer l'objectif de sortir le pays de la crise.

Le renouvellement du pays passe également à travers le rééquilibrage territorial. Le Midi a besoin de politiques publiques plus musclées et de meilleure qualité et ce grâce à la montée en puissance de flux significatifs de ressources concentrés sur : innovation, diffusion et qualité des savoirs, construction du capital social, interventions infrastructurelles durables, relance de l'action d'opposition aux organisations mafieuses. C'est à la proposition d'une politique industrielle et des services visant à la construction de conditions favorables au développement qu'est ancrée l'exigence d'une nouvelle politique de négociation confédérale territoriale qui, à côté de matières relevant du bien-être social, sache prévoir également celles qui relèvent de l'innovation.

Pour soutenir le développement des entreprises les plus exposées à la concurrence internationale, il faut réserver un rôle fondamental aux infrastructures matérielles (ports, aéroports, routes, chemins de fer, réseaux, énergie, aqueducs, télécommunications). Un plan qui embrasse le pays tout entier, qui comble l'écart au Sud et surmonte les goulets d'étranglement au Nord s'impose donc.

Une attention toute particulière doit être apportée au système des transports dont chaque branche contient des éléments extrêmement critiques mais aussi des potentiels pour le développement du pays. Des règles, des ressources financières, une programmation des interventions sont donc indispensables.

Une stratégie de développement doit se proposer de faire basculer « l'économie du gaspillage » dans une économie du bien-être, attentive à l'utilisation durable et optimale des ressources. Le pays doit se doter d'une politique énergétique qui respecte réellement les contraintes du protocole de Kyoto.

THESE 5

Un emploi solide et stable

Le monde du travail s'inscrit au centre d'un processus de fragmentation vaste et inédit et de réduction de droits et de protections. Ramener à l'unité le monde du travail et en revendiquer le rôle de protagoniste ainsi que la visibilité ; permettre aux travailleurs précaires de faire entendre leur voix et d'être mieux représentés ainsi qu'aux travailleurs salariés les plus pauvres, aux travailleurs marginalisés, autant de coordonnées entre lesquelles il faut décliner un « nouveau pacte de citoyenneté ».

Aller au-delà de la loi 30 signifie en renverser la philosophie : il faut éliminer toutes les normes qui rendent plus précaire le rapport de travail, qui favorisent la déstructuration et l'appauvrissement de notre pays, qui affaiblissent les négociations collectives en les remplaçant par un système de normes et de droits globalement alternatif.

La Cgil propose un concept élargi de la dépendance économique, à travers une redéfinition de travailleur « économiquement dépendant » auquel faire correspondre l'égalité des droits, des protections et des coûts auxquels l'entreprise doit faire face.

Ce qui signifie faire du contrat subordonné à temps indéterminé la forme normale de travail pour les activités ordinaires de l'entreprise, en limitant les contrats « flexibles » à l'exception : en d'autres termes réduire les typologies non à temps indéterminé, non seulement en visant à leur stabilisation progressive, mais également en aggravant leurs coûts ; autrement dit, remettre en « corrélation » directe la fatigue et les efforts liés au travail grâce à une redistribution équitable et un ensemble de droits universels, en étendant ainsi le Statut des droits des travailleurs.

Sous-traitance, internalisations, appels d'offre, transferts et cessions d'entreprises ou de leurs diverses branches doivent être ciblés et non pas subis passivement. A commencer par négocier, même au sein des

services publics, les sous-traitances motivées par la seule économie sur le coût du travail. Il faut élargir les droits de négociation à commencer par ceux d'information/consultation. De même, il faut procéder à une révision des normes relatives au travailleur associé.

Il faut intervenir pour éviter des phénomènes de dumping mis en œuvre par l'utilisation inadéquate de la coopération et du recours au troisième secteur. Il faut reconnaître l'importance du savoir et de la formation au sein d'un système scolaire et universitaire de qualité et accessible à tous. Il faut assumer la sécurité, la prévention, le bien-être des travailleurs comme conséquence plus générale d'une reconstruction des droits universels.

Il est indispensable de garantir un nouveau système universel d'amortisseurs sociaux et de protections, fortement intégré avec le bien-être social. Le recours aux amortisseurs doit être relié à l'ensemble des politiques actives du travail (intervention de formation, requalification, valorisation des compétences, utilisation des fonds du 0,30). On avance ici, entre autres, la proposition de « contrat d'inclusion », étroitement liée aux modalités même innovantes de soutien au revenu.

Il faut faire de la lutte contre le travail au noir la priorité pour le pays. C'est là la condition première pour tout pacte fiscal possible entre raisons du travail, de l'entreprise et de la citoyenneté. Il s'agit d'œuvrer en conjuguant une utilisation toujours plus ciblée et efficace de la répression moyennant des mesures sélectives et temporaires d'accompagnement et de soutien aux entreprises qui se montrent capables d'appuyer le retour à la légalité, en encourageant les plans de stabilisation en matière de mesures de protection sociale au profit des travailleurs et en fonction de leur qualification professionnelle.

THESE 6

Les droits des migrants

L'immigration est un phénomène croissant et articulé qui englobe des personnes qui fuient les guerres et des tyrannies, la traite des femmes et des enfants mais aussi les demandeurs d'emploi et/ou les personnes désireuses d'améliorer leurs conditions de vie. Aujourd'hui, environ trois millions de citoyens étrangers résident régulièrement dans notre pays et de nombreuses centaines de milliers sont, outre ceux dans l'attente d'un permis de séjour, dans une situation irrégulière. La Cgil considère la présence des migrants dans notre pays comme un facteur d'enrichissement de notre société.

La législation promulguée par le gouvernement de centre-droit a construit sur une base strictement « défensive », un « droit dualiste » : la loi Bossi-Fini est erronée et les incohérences conjuguées entre cette loi et la loi 30 dans la gestion du marché du travail et du contrat de séjour sont une raison supplémentaire qui milite en faveur de leur annulation.

Une nouvelle loi cadre s'impose donc en matière d'immigration, qui ne doit pas reposer, cependant, les principes et les instruments de législation précédents mais doit présenter au contraire un caractère organique et systématique de nouvelles normes qui sanctionnent : a) l'institution d'un « permis de séjour au titre de la demande d'emploi » ; b) la fermeture des Cpt (Centres de permanence temporaire) ; c) la mise en place d'un réseau d'instruments visant à l'insertion et à l'intégration ; d) le transfert aux collectivités locales des compétences en matière de renouvellement des permis de séjour.

Il est en outre indispensable d'intervenir pour obtenir la régularisation des personnes en situation irrégulière présentes sur le territoire. L'approbation urgente d'une loi sur le droit d'asile ; l'extension du droit de vote aux élections administratives ; la réforme de la loi sur l'acquisition de la citoyenneté italienne ; l'adéquation des compétences des personnels préposés aux bureaux consulaires, autant de mesures indispensables.

Les efforts déployés par la Cgil, forte également de la présence significative de travailleuses et de travailleurs immigrés parmi ses membres inscrits, de même que parmi les délégués, s'explicitent essentiellement au niveau contractuel. L'initiative syndicale devra éliminer les obstacles dressés contre l'égalité effective de traitement.

THESE 7

Un état social inclusif, efficient et de qualité

Le système de la protection sociale a été ces dernières années appauvri et déqualifié : d'une part parce qu'il a été vidé de ses ressources ; d'autre part parce qu'attaqué par de véritables contre-réformes comme la loi déléguée en matière de pensions. Tout a été mis en œuvre pour faire en sorte que le secteur privé élargisse ses propres créneaux jusqu'à conditionner ce qui restera au secteur public.

La Cgil se bat pour une perspective radicalement diverse : universalité et exigibilité des droits sociaux. Un système moderne d'un état providence capable de contrecarrer la précarité et l'insécurité ; d'être facteur d'un développement de qualité ; de répondre aux nouveaux besoins des sociétés modernes. Une protection sociale qui s'inspire d'une idée d'état laïc, apte à exalter les différences, sans prétendre pour autant définir des modèles éthiques.

Une augmentation réelle des ressources publiques consacrées au bien-être social s'impose avec urgence, tout en récupérant les retards entre la dépense sociale italienne et celle européenne. Fait qui n'est compatible ni avec la réduction du revenu fiscal, ni avec l'idée de « transvasement » ; en d'autres termes réduire la dépense au titre de divers chapitres au profit d'autres.

La centralité du rôle du système public doit être affirmée non seulement dans la programmation et dans la définition de règles et de critères qualitatifs, mais également dans la gestion des services, à partir du secteur de la santé et de l'instruction.

Il faut établir des objectifs et des priorités afin de mettre en place un nouveau système de protection sociale.

L'une des priorités consiste à permettre aux jeunes l'accès au système de protection sociale dont aujourd'hui un grand nombre sont exclus. Outre une politique de soutien aux revenus, il faut permettre l'accès au logement, au crédit, aux services. En ce sens, les investissements dans les services destinés à l'enfance acquièrent une importance fondamentale.

Quant au système de protection sociale, la priorité consiste aujourd'hui à contrecarrer la loi approuvée en 2004, en renforçant et en intégrant, par contre, les instruments de la réforme de 95. Pour les pensionnés qui sont déjà à la retraite (et pour ceux qui le seront à l'avenir) il faut obtenir une véritable indexation automatique à l'inflation réelle et la redistribution sur les pensions de la richesse produite dans le pays. En outre, la protection complémentaire, librement choisie par les travailleurs, doit être intégrative et non substitutive de la prévoyance sociale publique. Pour ce faire, il faut garantir une pension publique digne pour les travailleurs et les travailleuses dotés d'un emploi intermittent et à faible revenu, et pour les jeunes, une plus grande couverture assortie d'une reconnaissance du travail d'assistance et de soins.

Il est important en outre de faire des choix susceptibles d'utiliser les ressources que peuvent représenter les personnes âgées en mettant en place une politique bien conçue pour le vieillissement actif qui prévoit un réseau de services socio-sanitaires ainsi que la faculté de continuer volontairement ses propres activités après l'arrivée à échéance de leurs droits à la pension.

Il faut mettre tout en oeuvre pour construire une société dans laquelle services, organisation des temps de la ville et horaires de travail facilitent les rapports entre les personnes et au sein des familles. Pour les femmes, décisives sont les politiques sociales de soutien à la

possibilité d'emploi aptes à favoriser la réalisation des objectifs de Lisbonne.

Le caractère d'universalité et d'exigibilité des droits doit être réaffirmé dans le système socio-sanitaire lui-même. Nous reproposeons l'introduction d'une mesure qui présente des caractéristiques analogues au Revenu minimum d'insertion éliminé par le gouvernement.

La croissance de la société multiethnique nécessite une nouvelle forme de protection, entre autres, sanitaire. Contrecarrer la vulnérabilité sociale signifie déclarer la guerre à l'analphabétisme.

Il faut mettre pleinement en œuvre l'intégration des services socio-sanitaires en valorisant le territoire et la prévention, l'assistance et la réhabilitation, en réaffirmant le droit à la santé pour tous, et éliminer en outre les listes d'attente et les tickets modérateurs. Il faut accorder la priorité à la constitution du fonds national au titre de la non-autosuffisance.

Il faut, en outre, reconnaître l'importance du travail au titre des soins et de l'assistance, en affectant de gros investissements (assortis de la reconnaissance en termes rétributifs et de droits) pour la juste reconnaissance des professions socio-sanitaires.

C'est justement la valeur de la dimension locale qui confirme notre action musclée contre la réforme constitutionnelle en voie d'approbation qui brise l'unité du pays et le caractère universaliste des prestations sociales. Voilà pourquoi l'Etat doit définir les droits, leur exigibilité et financer les niveaux essentiels.

Un rôle efficace du public permet d'intégrer et de valoriser les expériences du secteur privé, à but lucratif et non lucratif, en évitant ainsi qu'elles ne soient utilisées pour comprimer les coûts des services et comme instruments de dumping contractuel.

Il est fondamental de mettre en valeur la participation démocratique des citoyens et des associations en instaurant un rapport positif avec le volontariat, l'associationnisme et la coopération sociale.

Autant d'initiatives qui impliquent l'intensification et l'amélioration de la qualité de la négociation territoriale en matière de politique sociale, capable de représenter les intérêts des usagers, des opérateurs et des retraités.

THESE 8

Les politiques contractuelles

Premier signataire : Guglielmo Epifani

Approuvée par le Comité directeur

Notre proposition en matière de politique contractuelle ne peut faire abstraction des lumières et des ombres qui ont caractérisé les résultats de ces récentes années : dynamique des rémunérations nettes inférieure à celle de l'inflation ; système de paramètre et de grille figé dans le temps ; retour à une concentration substantielle aux niveaux où la compétence est moindre ; retard systématique dans les renouvellements des Ccnl ; non révision du mécanisme de calcul de l'inflation.

La négociation de deuxième niveau a été, au cours de la dernière décennie, généralement insuffisante, entraînant des résultats diversifiés au sein des diverses branches et entre le Nord, le Centre et le Sud. Les limites les plus évidentes concernent l'organisation du travail et les changements provoqués par les processus de restructuration, de transformation et de sous-traitance. Dans ce contexte, les différences salariales entre hommes et femmes se sont accentuées.

Il s'est produit en Italie un déplacement de la richesse vers les profits et les rentes et les salaires ont subi un recul parmi le plus marqué d'Europe. Le syndicat doit mettre sur le tapis une proposition de politique contractuelle de vaste portée pour rétablir l'autorité en matière de négociation, de salaire et de normes, et ce à toutes les phases de la négociation et pour toutes les typologies de travail.

Notre congrès est placé sous le signe de la centralité qu'il accorde à la valeur du travail. Il faut relancer une campagne de politique contractuelle renouvelée, dotée d'une force d'acquisition et pas seulement défensive, tant pour les salaires que pour les droits.

La Cgil réitère que le système de règles contractuelles doit être unique pour tous les contrats publics et privés et considère comme prioritaire la définition des rôles, des tâches et des fonctions ; du contrat national ; de la négociation décentralisée ; de la liaison avec les politiques de négociation en Europe ; de la négociation confédérale territoriale.

Le contrat national reste l'instrument universel et indispensable pour concourir à la défense et à l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et pour augmenter les salaires contractuels ainsi que pour garantir des droits égaux sur tout le territoire national. Des règles, des paramètres et des critères certains s'imposent pour les contrats en fonction de l'inflation effective et en prévoyant également l'utilisation de quotas de productivité afin que les branches puissent, en totale autonomie, définir les plates-formes pour les renouvellements, pour établir les demandes salariales et modifier selon les exigences les parties normatives et procéder à la révision des grilles.

La négociation décentralisée doit être étendue et requalifiée, à partir de la négociation d'entreprise ou de groupe, dans le domaine de l'emploi public, de l'enseignement et de la recherche de la négociation sur les lieux de travail. Elle ne doit pas être minimisée mais, au contraire, elle reste fondamentale pour confier aux délégués, travailleurs et travailleuses, un rôle effectif d'intervention et de négociation sur l'organisation du travail, la santé et la sécurité, les conditions de travail, les horaires, la reconnaissance des compétences, et de tout ce que le Ccnl délègue aux lieux de travail, ainsi que la répartition d'augmentations salariales variables calculées sur la base de quotas à consolider.

Négociation territoriale de site, de district, de filière. Sans préjudice du choix prioritaire du niveau de l'entreprise, la Cgil, afin d'étendre la négociation décentralisée, pense que les contrats nationaux pourront prévoir le recours à ce niveau également, qui ne doit pas s'ajouter au niveau de l'entreprise ni encore moins s'y opposer. La Cgil juge utile, dans le cadre de la négociation décentralisée, d'expérimenter des actions contractuelles inter-branches, compte tenu des droits contractuels respectifs.

La Cgil considère comme contraignante la validation certifiée des travailleurs et des travailleuses sur tout ce qui relève tant de la plateforme que des accords.

Europe. Il faut prévoir un niveau contractuel pour la dimension supranationale de l'entreprise. La Ces doit jouer un rôle de sujet négociateur.

Rôle confédéral dans la négociation territoriale et sociale. La nécessité d'ouvrir une nouvelle phase pour la négociation confédérale sur le territoire s'impose avec urgence.

THESE 8 – A

Les politiques contractuelles

Premier signataire : Gianni Rinaldini

Signée par 11 membres du Comité directeur.

Notre proposition en matière de politique contractuelle doit être rigoureuse et cohérente avec une ligne directrice qui assume la centralité du travail comme choix fondamental aux fins d'un nouveau projet social.

Au cours de ces dernières années, les choix accomplis par le gouvernement et Confindustria ont provoqué une redistribution du revenu contre travail et pensions, en générant la précarité. Dans ce contexte, la Cgil a conduit une bataille acharnée visant à soutenir les revenus, contre la loi 30 et à défendre le contrat national.

La négociation de deuxième niveau, même si elle a obtenu des résultats diversifiés au sein des diverses branches et des zones territoriales, a été dans l'ensemble insuffisante. Les limites les plus évidentes de notre initiative contractuelle concernent l'organisation du travail et les changements engendrés par les processus de transformation et de recours à la sous-traitance des entreprises. Dans

ce contexte, les différences salariales entre femmes et hommes, les doubles régimes contractuels et une détérioration des conditions de travail se sont accentuées.

En Italie, il s'est produit un déplacement de la richesse produite vers les profits et les rentes, et les salaires ont subi un recul parmi les plus marqués en Europe. Le syndicat doit savoir mettre sur le tapis une proposition de vaste portée de politique contractuelle pour rétablir l'autorité de négociation salariale et normative à tous les niveaux de la négociation et pour toutes les typologies de travail.

Notre congrès a adopté l'option de la centralité du travail. La logique libérale ramène le rôle du travail et de la représentation sociale à une simple fonction subordonnée au point de vue des entreprises et du marché. Il faut relancer une campagne de politique contractuelle renouvelée, capable de réunifier le travail, dotée d'une capacité d'acquisition, et pas seulement de défense des salaires et des droits.

La Cgil réitère que le système de règles contractuelles doit être unique pour tous et estime prioritaire d'en définir le rôle, la tâche et les fonctions, dès lors qu'est désormais évidente la crise du système contractuel actuel. Il ne s'agit pas de définir les règles du prochain accord national par un accord cadre, mais une politique contractuelle et un système contractuel qui marquera pendant une période non brève les relations industrielles et donc le rôle et la fonction de la représentation sociale.

Le contrat national représente un instrument décisif et il doit être renforcé en repoussant pour ce faire les règles et les modèles qui conduisent à un fédéralisme contractuel. Le pouvoir d'achat, la situation économique, les quotas de productivité et la répartition de la richesse doivent être des critères de référence du contrat national. Il appartiendra à l'évaluation autonome des organisations syndicales de décider comment équilibrer leur demande, sans préjudice de l'objectif de la redistribution de la richesse et de l'augmentation des salaires réels au niveau national, entre autres, compte tenu de la condition sociale plus globale, du fisc au système de sécurité sociale.

Le deuxième niveau de négociation doit avoir pour objet l'organisation du travail, le milieu du travail, la productivité, la qualité, le professionnalisme sur les lieux de travail. La négociation ne pourra plus se limiter à la simple négociation de la prime de résultat, et encore moins vérifier le rapport entre augmentation rétributive et bilan d'entreprise. Dans le cadre de la négociation du deuxième niveau, on réaffirmera les valeurs de solidarité, d'équité, d'égalité, de respect des différences (de genre, ethniques, etc.).

Négociations territoriales, de site, de district, de filière. Restant entendu le choix prioritaire du niveau de l'entreprise. La Cgil pense que les contrats nationaux de branche pourront prévoir le recours même à ce niveau décentralisé, qui ne doit pas être complémentaire à celui de l'entreprise, ni encore moins opposé à celui-ci. La Cgil juge opportun, dans le cadre de la négociation décentralisée, d'expérimenter des

actions contractuelles inter-branches qui aient l'objectif explicite de réunifier le travail.

La Cgil considère comme impératif le référendum des travailleurs et des travailleuses sur tout ce qui relève tant de la plate-forme que des accords.

Europe. Il faut prévoir un niveau contractuel pour la dimension supranationale de l'entreprise. La Ces doit jouer un rôle de sujet actif dans les négociations.

Le rôle confédéral dans la négociation territoriale et sociale. Il ressort avec évidence la nécessité d'ouvrir une nouvelle phase pour la négociation confédérale sur le territoire vu le poids qu'ont pris les choix des politiques sociales territoriales et de durabilité ainsi que de sécurité environnementale.

THESE 9

La participation comme axe stratégique pour reprojeter le pays et les valeurs de la confédéralité, de l'autonomie, de l'unité

Premier signataire : Guglielmo Epifani

Approuvé par le Comité de Direction

La société italienne a besoin d'une participation plus active pour renforcer la démocratie. Il faut réactiver toutes les filières qui ont permis, il y a des années, une longue et féconde saison de participation démocratique, au niveau institutionnel, politique et social. Sur les lieux de travail, la démocratie et la participation représentent l'axe stratégique le long duquel définir de nouveaux aménagements de pouvoir. De même, il faut opérer sur trois fronts absolument distincts : étendre la négociation ; compléter l'élection des Représentants des travailleurs pour la sécurité et des Représentants territoriaux, et généraliser les Représentations syndicales unitaires ; conquérir de nouvelles formes de participation.

Au sein du syndicat, il faut définir, par la voie interne, les formes de la participation démocratique des membres inscrits et de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs aux choix qu'il accomplit. Cet accord interne au syndicat s'impose avec urgence. La Cgil confirme son engagement à rechercher l'accord unitaire et à faire en sorte qu'intervienne une législation spécifique qui pourrait être une transposition de l'accord lui-même. Il est tout aussi nécessaire de réfléchir sur les formes de validation démocratique des plate-formes de revendication et des ententes en matière de négociation sociale sur le territoire.

Une participation plus active et une politique plus dynamique signifient nécessairement pour le syndicat exalter davantage sa vocation de confédération. Une conception de large envergure de la notion de confédération s'inscrit dans une conception de projet qui devra en définir avec précision l'identité et la proposition politique. La formation de factions politiques et programmatiques, entre elles alternatives rend, en effet, encore plus indispensable la définition d'un projet syndical sur lequel dialoguer.

L'unité syndicale elle-même ne peut se passer de la construction d'un projet commun. Le pluralisme incontournable lui-même entre les Confédérations, s'il ne se mesure pas avec cette recherche commune, ne représentera plus une richesse mais risquera de constituer un obstacle insurmontable. Voilà pourquoi nous avançons à Cisl et Uil la proposition de travailler ensemble à la définition d'une Charte programmatique des valeurs du syndicat confédéral.

THESE 9 – A

Proposition de nouvelles règles de démocratie et de représentation pour relancer les valeurs de l'esprit de confédération, l'autonomie et l'unité.

Premier signataire : Gian Paolo Patta

Signé par 26 membres du Comité directeur

La société italienne a besoin d'une participation plus poussée pour renforcer la démocratie. Il faut réactiver toutes les filières qui ont permis, il y a des années, une campagne vaste et féconde de participation démocratique au niveau institutionnel, politique et social. Sur les lieux de travail, la démocratie et la participation représentent l'axe stratégique le long duquel définir de nouveaux aménagements de pouvoir. De même, il faut opérer sur trois fronts absolument distincts : étendre la négociation, compléter l'élection des Représentants des travailleurs pour la sécurité et des Représentants territoriaux, généraliser la Représentation syndicale unitaire, conquérir de nouvelles formes de participation.

La Cgil reconferme la nécessité d'une loi sur représentation, représentativité et démocratie syndicale et elle entend rechercher avec la Cisl et la Uil un accord sur les contenus de la loi comme il est déjà advenu pour la fonction publique. La Cgil avancera, en tout cas, cinq propositions réalisables en partie par voie législative et en partie par l'accord entre syndicats, relatives à la généralisation de l'élection des Rsu sur tous les lieux de travail, des règles précises pour la présentation de plates-formes, des délégations de négociation, des modalités de vote sur les hypothèses d'accord, au recours au référendum. La Cgil, en tout cas, jusqu'à la conquête de la loi, considèrera ces principes comme contraignants et les appliquera auprès de ses membres inscrits.

L'art. 18 du Statut des travailleurs doit être étendu également aux entreprises qui comptent moins de 16 salariés.

Une participation plus active et une politique plus dynamique signifient nécessairement pour le syndicat, également un esprit plus confédéral. Une idée de confédéralité s'inscrit dans une conception de projet qui doit en définir avec précision l'identité et la proposition politique. La formation de fronts politiques et programmatiques alternatifs entre eux rend, en effet, encore plus indispensable la définition d'un projet syndical avec lequel dialoguer.

L'unité syndicale elle-même ne peut faire abstraction de la construction d'un projet commun. Le pluralisme incontournable lui-même entre les Confédérations doit se mesurer avec cette recherche commune car, sinon, au lieu de représenter une richesse, il risque de constituer un obstacle insurmontable. Voilà pourquoi nous avançons à Cisl et Uil la proposition de travailler conjointement à la définition d'une Charte programmatique des valeurs du syndicat confédéral.

THESE 9 – B

La participation en tant qu'acte stratégique pour reprojeter le pays et les valeurs de la confédéralité, de l'autonomie, de l'unité.

Premier signataire : Gianni Rinaldini

Signé par 11 membres du Comité directeur.

La société italienne a besoin d'une participation plus active pour fortifier la démocratie. Il faut réactiver toutes les filières qui ont permis, il y a des années, une campagne dynamique et féconde de participation démocratique au niveau institutionnel, politique et social. Sur les lieux de travail, la démocratie et la participation représentent l'axe stratégique qui permet de définir de nouveaux aménagements de pouvoir en faveur des travailleurs et des travailleuses. La centralité et l'extension des droits pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses, décidés par le dernier Congrès, représentent l'horizon de notre initiative pour la réunification du travail. La Cgil affirme la nécessité d'une légalisation qui proclame l'élection des représentants syndicaux d'entreprise sur une base proportionnelle et la validation de plates-formes et d'accords comme un droit démocratique des travailleuses et des travailleurs. Pour la Cgil, ces bases représentent, à tous les niveaux, une contrainte de la pratique contractuelle de chacun. Les règles législatives aujourd'hui en vigueur dans l'administration publique constituent une référence importante qui doit être complétée par l'instrument du référendum. Dans ce contexte, il est indispensable de définir, avec les autres organisations syndicales, des formes et des modalités d'un parcours démocratique unitaire. Plus de participation et plus de politique pour le syndicat signifient nécessairement une mentalité plus confédérale. Une idée de vaste portée de cet esprit confédéral s'inscrit dans une conception de projet qui en définit avec précision l'identité et la proposition politique. Cette capacité de projeter représente également une condition indispensable pour l'autonomie du syndicat. Capacité de projeter et démocratie sont à la base de choix de l'autonomie au même titre que l'indépendance politique et culturelle. Dans le rapport avec le pouvoir politique, le syndicat peut avoir des gouvernements adversaires mais il ne peut avoir des gouvernements amis auxquels déléguer ses propres fonctions. L'unité syndicale elle-même ne peut faire abstraction de la construction d'un projet commun. Si le pluralisme incontournable, lui-même, entre les Confédérations, ne se mesure pas avec cette recherche commune, il risque de représenter un obstacle insurmontable. Voilà pourquoi nous avançons à Cisl et Uil la proposition de travailler conjointement à la définition d'une Charte programmatique des valeurs du syndicat confédéral.

THESE 10

Une Cgil démocratique et représentative

La Cgil a grandi au cours de ces dernières années. Le XV^{ème} congrès peut démarrer une réflexion réfléchie sur les problèmes et les limites auxquels il est confronté, à partir du développement du prosélytisme.

La réflexion du congrès doit avant tout se mesurer avec la permanence de difficultés auxquelles l'organisation doit se confronter pour pouvoir se définir une organisation à plein titre de femmes et d'hommes.

Il faut repenser une structure organisationnelle qui est encore celle des années du fordisme. Tout en confirmant l'articulation selon les matrices horizontales et verticales, il faut les redécliner vers une plus forte matrice en réseau, et mettre en place un nouvel aménagement stratégique et fonctionnel pour intercepter toutes les innovations qui émergent du monde du travail. En outre, il faut également affirmer, avec force, une nouvelle centralité du territoire.

Il y a des millions de travailleuses et de travailleurs migrants aujourd'hui en Italie. L'aspect de la représentation dans la Cgil doit, lui aussi, accompagner – ou pour mieux dire précéder – la définition de politique d'accueil et de citoyenneté.

La participation des jeunes à la vie et à la direction de la Cgil est absolument inadéquate. Il faut chercher des solutions susceptibles d'éviter, pour la deuxième fois, que ne se répète un saut de générations.

La démocratie dans la Cgil se fonde sur de multiples pluralismes – à partir de la valeur de la différence de genre – et sur un système de règles qui en garantissent la pleine légitimité et faisabilité. Il s'agit de raisonner sur comment renforcer notre démocratie interne et mieux répondre, avant tout, aux problèmes de représentation, de participation et d'unité de la Confédération. Les problématiques qu'il faut analyser et sur lesquelles ouvrir une discussion féconde, au cours du congrès, sont au nombre de trois : modalités de sélection des groupes dirigeants ; fonction de garantie du pluralisme confiée à la personnalité du secrétaire général ; répartition solidaire des ressources.